



## Réflexion et positionnement

### Voies légales et sûres et parrainage citoyen

#### Contexte

Le nombre de réfugiés dans le monde est passé de 15 millions en 2010 à 35 millions à la fin de 2022, atteignant des sommets sans précédents depuis 1945. Surtout, 76 % de ces personnes sont accueillies dans des pays à faible ou moyen revenu.<sup>1</sup>

Alors que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estime que 2,4 millions de personnes ont besoin d'être réinstallées en 2024, les voies sûres et légales sont plus que jamais des outils de protection des réfugiés et de solidarité internationale avec les pays qui en accueillent le plus.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le développement des Couloirs humanitaires, une voie légale et sûre d'accès à la France, porteuse d'espoir mais faisant face à de nombreux écueils.

#### Bénéfices du projet et perspectives stratégiques :

Les bénéfices immédiats du projet des Couloirs humanitaires ont été démontrés par plusieurs évaluations<sup>2</sup> :

- L'accueil par des collectifs citoyens permet l'immersion au sein de leur société d'accueil et **renforce leur sentiment d'inclusion** : 86% des personnes se sentent ainsi accueillies ou intégrées dans la société française
- Ce projet d'accueil **change les perceptions locales sur la situation des personnes exilées**. En proposant un cadre d'accueil digne et rassurant, il autorise une rencontre fraternelle avec les habitants des territoires d'accueil
- La création de nouvelles dynamiques locales **contribue à vivifier certains territoires**. Elles retissent du lien entre les habitants et les fédèrent autour d'un engagement solidaire commun.

Au-delà des bénéfices directs pour les parties prenantes du projet, il existe d'importants enjeux stratégiques :

- Le projet **renforce le lien fédératif**, en articulant l'action des différents acteurs du réseau. Il mobilise des collectifs citoyens (certains sont liés à des entraides), venant d'horizons très variés ; des associations opératrices du Dispositif National d'Accueil (DNA) et d'autres acteurs du territoire (collectivités, acteurs associatifs etc.). C'est une initiative rare, s'appuyant de

---

<sup>1</sup> UNHCR, Global Trends-Forced Displacement in 2022, juin 2023. Disponible sur : [www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)

<sup>2</sup> Les Couloirs humanitaires, évaluation d'un programme de parrainage citoyen de personnes réfugiées, FEP 2020

manière égale sur l'action des membres bénévoles de collectifs et des travailleurs sociaux, pour un accompagnement global des personnes en situation de demande d'asile.

- Ce dispositif est **reconnu à la fois par les autorités françaises mais aussi européennes. La FEP a été sollicitée à de nombreuses reprises pour présenter ce projet, à la fois au niveau européen**, par l'agence de l'union européenne pour l'asile (EUAA), et, **au niveau international**, par le HCR.

### La pérennité des Couloirs humanitaires en question :

Si les Couloirs humanitaires ont su maintenir une voie d'accès légale pour plus de 700 personnes depuis la signature du premier protocole de 2017, ils n'en demeurent pas moins fragiles. Trois facteurs principaux peuvent nuire à leur durabilité :

- Les programmes de réinstallation (...) sont mis en œuvre de manière plutôt étanche vis-à-vis des autres voies légales bien qu'ils poursuivent des objectifs similaires ou complémentaires. Par conséquent, **il est encore difficile de conclure qu'il existe une politique publique régissant les voies légales pour les réfugiés en France.**<sup>3</sup> Il n'existe donc pas d'espace pour mieux penser et identifier les complémentarités, les articulations et les mutualisations de ressources entre les différentes formes de voies légales. Par conséquent, ces dernières sont mises en œuvre en silo de la phase d'identification des bénéficiaires, à l'accueil et l'intégration en France.
- Un autre effet de l'absence de politique globale relative aux voies légales est celui de leur **financement public parcellaire**. Certaines associations parviennent à financer des bouts de voies légales en participant à des projets européens également financés par le Fami. Néanmoins, il ne s'agit de solutions ni viables ni pérennes
- Les voies légales pâtissent également de **l'absence de cadre juridique** les régissant ouvertement

### Le risque d'instrumentalisation des voies légales

Il est primordial de prendre en compte le contexte dans lequel se développent les voies légales. Les tentations **d'externaliser le traitement des demandes d'asile** se multiplient, avec le développement des partenariats européens de gestion de l'immigration avec les pays tiers. La mise en place de programmes de réinstallation et d'autres voies légales ne peut être déconnectée de ces évolutions.

Si l'on considère plus spécifiquement le parrainage citoyen, tel que développé dans le cadre des CH, il existe un risque de **substitution de l'engagement citoyen aux responsabilités de l'Etat**.

### Les principes fondamentaux liés aux voies légales et sûres :

Face à ces risques la FEP considère que le développement des Couloirs humanitaires doit s'appuyer sur les principes fondamentaux suivant :

- Ils doivent être **additionnels aux programmes de réinstallation** et non se substituer aux engagements de l'Etat

---

<sup>3</sup> Offrir des voies sûres et légales aux réfugiés en France : un potentiel à développer mars 2024 Matthieu Tardis Synergies Migrations

- Le développement des voies légales ne doit pas se faire au détriment **de la possibilité de demander l'asile sur le sol européen.**
- **L'engagement citoyen** dans le développement des voies légales et sûres **doit encourager les Etats à prendre davantage d'engagement** pour l'accueil digne des personnes réfugiées

### Quelles perspectives pour la FEP ?

L'expertise spécifique de la FEP sur les Couloirs humanitaires ainsi que l'action de ses membres dans le cadre des programmes de réinstallation, place la fédération dans une perspective unique de **plaidoyer sur le développement des voies d'accès légales et sûres.** Ce travail pourrait idéalement être mené avec les collectifs citoyens, les personnes accueillies, les pôles régionaux, ainsi que d'autres membres de la FEP et des partenaires, français et internationaux, comme Synergies Migrations, Urgence Homophobie ou International Catholic Migration Commission (ICMC). Il s'agirait dès lors d'envisager un dispositif permettant l'implication durable d'acteurs variés (collectivités territoriales, universités, organisations LGBTIQ+, diasporas), pour le développement de l'accès à la protection internationale.

Dans l'optique d'une **transition vers un dispositif institutionnel**, le rôle de la FEP pourrait évoluer graduellement, d'un rôle d'animation et de coordination de projet, vers un rôle de représentation et de plaidoyer, dans l'objectif de répondre aux principales barrières entravant la durabilité des Couloirs humanitaires : l'intégration dans **une politique publique**, dotée de **financements structurels** et s'inscrivant dans un **cadre juridique.**